



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

---

RÈGLEMENT 421-2025 : MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 189-2002 ET 48-93 CONCERNANT LA TARIFICATION LORS D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

---

Lors de la séance tenue le 7 avril 2025 à 20 heures, le conseil a adopté par la résolution 2025-04-091 le règlement #421-2025 intitulé règlement modifiant les règlements 189-2002 et 48-93 concernant la tarification lors d'une demande de dérogation mineure.

---

Une copie de ce règlement peut être consultée à l'Hôtel de ville au 301, rue Saint-Jacques, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 ainsi que 13h00 à 16h30 sauf les jours fériés.

Le règlement est également disponible sur le site Internet de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 8<sup>ième</sup> jour d'avril de l'an deux mille vingt-cinq.

Valérie Fiset, CPA

Directrice générale et greffière-trésorière